

# CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

## 🚩 PAIEMENT ET CAUTION

Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous-louée.

La location ne sera effective qu'après envoi de notre confirmation de réservation (sous réserve que la location soit encore libre).

Toute demande de location sera accompagnée d'une somme correspondant à

- Pour location Mobil Home : 30 % du montant du séjour +18€ (frais de dossier seulement pour période estivale)
- Pour location emplacement : 30% du montant du séjour en emplacement, dans la limite de 50.00€ minimum.

Le solde de la location sera impérativement payable 30 jours avant l'arrivée, par chèque bancaire ou postal, chèques-vacances, mandat, ou carte bancaire. A défaut de règlement du solde dans ce délai, votre location sera annulée et l'acompte + frais de dossier resteront acquis au Camping. Pour toute réservation d'un mobil-home moins de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité du séjour sera à verser dès la confirmation de disponibilité.

A votre arrivée, il vous sera demandé un chèque de 350 € à titre de caution pour un mobil-home. En fin de séjour un état des lieux est effectué. Si nous considérons que le nettoyage n'a pas été effectué correctement, nous retiendront la somme de 75€ sur celle-ci. Si des détériorations ou des manquants ont été constatés dans la location, nous conserverons la totalité de la caution dans l'attente des paiements des dommages éventuels. Si tout est en ordre, votre caution vous sera restituée le jour de votre départ.

Pour un emplacement camping, une caution de 30 € est demandée pour le badge de la barrière d'entrée. Cette caution est restituée le jour du départ.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Le camping se réserve le droit d'ajuster ses prix dans le cas d'un changement du taux des taxes de séjour.

## 🚩 ANNULATION

Toute annulation devra être signalée par écrit au Camping.

En cas d'annulation, il vous sera retenu, ou vous resterez devoir les frais de réservation, ainsi qu'à titre d'indemnité de rupture de contrat :

- Annulation plus de 30 jours avant la date d'arrivée prévue : un montant égal à 20% du coût intégral du séjour
- Annulation moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue : un montant égal au total du séjour.

## 🚩 VOTRE ARRIVEE

**La prise des lieux s'effectue à partir de 15H00** pour une location de mobil-home et d'emplacement.

Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de votre location ou de votre emplacement, s'il restait sans nouvelles de votre part 24 H après la date d'arrivée prévue par le contrat de location. **Le paiement intégral des prestations demeure exigé.**

Toute modification pouvant entraîner une variation du montant de la redevance en plus ou en moins doit être signalée à l'arrivée.

**En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.**

## 🚩 VOTRE SEJOUR

Chaque locataire est tenu de respecter le règlement intérieur du Camping et de pouvoir justifier d'une assurance « Responsabilité Civile »

**Tout visiteur est tenu de s'annoncer à l'accueil et de s'acquitter de la redevance "Visiteurs" du tarif camping** (veuillez en informer vos éventuels visiteurs) **(l'accès de la piscine lui est interdit).**

L'accès à la piscine est **strictement** réservé aux **clients du camping** : visiteurs non autorisés. Par mesure d'hygiène les **caleçons sont interdits**, prévoir **MAILLOTS DE BAIN**.

Les jeux et la piscine ne sont pas surveillés : les enfants sont sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents.

Les chiens sont acceptés (sauf chiens de 1ère et 2ème catégorie) dans les locations et sur les emplacements, mais doivent **obligatoirement** être tenus en laisse et sorti en dehors du terrain, sous réserve de la présentation du carnet de vaccination à jour.

Les animaux ne doivent pas rester seuls sur les emplacements ni dans les locations. Un supplément de 3€ est demandé par nuit par animal.

## 🚩 VOTRE DEPART

La location doit être libérée avant 10H00 et après inventaire ; 12H00 pour les emplacements.

Le nettoyage du mobil-home est à la charge du locataire. En fin de séjour, le mobil-home doit être restitué en parfait état de propreté; dans le cas contraire, la somme de **80 €** sera retenue sur la caution. Si des détériorations ou des manquants ont été constatés dans la location, nous conserverons la totalité de la caution dans l'attente des paiements des dommages éventuels. Si tout est en ordre, votre caution vous sera restituée le jour de votre départ.

## 🚩 DIVERS

Clause attributive de juridiction : les litiges éventuels seront de la compétence exclusive du Tribunal d'Instance de Lorient.

Au cours de votre séjour, vous pouvez être photographiés ou filmés et paraître dans nos prochaines publicités. En cas de refus, vous devez nous le notifier par lettre recommandée avant votre arrivée.